

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme « Réorganisation du site de traitement et de valorisation des déchets de Razimont »

Pièces constitutives du dossier :

- Note de présentation non technique du dossier soumis à enquête publique.
- Résumé non technique dans le cadre de l'évaluation environnementale.
- Notice explicative de la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Annexes :

- Servitudes d'utilité publique.
- Arrêté de prescription des procédures d'évolution du PLU.
- Compte-rendu de la réunion avec les Personnes Publiques Associées
- Avis des services.
- Avis de la commission départementale de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers.
- Avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Grand Est et comprenant la note en réponse à cet avis
- Liste des parcelles concernées par les projets.

Pièces complémentaires :

- Concernant le projet SICOVAD :
 - Diagnostic zones humides
 - Projet d'aménagement du talus et carnet de détail des plantations
 - Arrêté préfectoral du 09/02/2022 dispensant le SICOVAD de produire une étude d'impact
 - Dossier d'enregistrement d'Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement (ICPE)
 - Autorisation préfectorale du 18/10/2023 autorisant le défrichement de la parcelle BH26
- Concernant le projet SUEZ :
 - Diagnostic zones humides
 - Etude biodiversité
 - Arrêté préfectoral du 1er/03/2023 autorisant le défrichement des parcelles C380 et 382.